

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 décembre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Yves MORAINÉ - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Jean VIARD - Clément YANA.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH représenté par Antoine LORENZI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Gérard BISMUTH représenté par Vincent GOMEZ - Olivier BLANC représenté par André ESSAYAN - Roland BLUM représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis BONAN représenté par Christian MAYADOUX - Joëlle BOULAY représentée par Sylvie NESPOULOUS - Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - François FRANCESCHI représenté par Jean-Pierre RAVOUX - France GAMERRE représentée par René CAMPIONI - Bruno GILLES représenté par Renaud MUSELIER - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Albert LAPEYRE représenté par Michel AMBROSINO - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Michel LO IACONO représenté par Martine GOELZER - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Henri MATTEI représenté par Jean-Louis RIVIERE - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Gerard PEPE représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Gabriel PERNIN - Pierre SEMERIVA représenté par Jean-Pierre FOUQUET - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - Maxime TOMMASINI représenté par Catherine JALINOT - André VARESE représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Martine VASSAL représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Charles VIGNY représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Karim ZERIBI représenté par Olivier AGULLO.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**VOI 003-868/11/CC**

**■ Approbation de la convention de financement relative à la requalification du square Narvik et de l'entrée des Abeilles, à Marseille 1er arrondissement**

**DAEP 11/7373/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Les pôles d'échanges jouent un rôle capital en termes d'articulation et de correspondance entre les divers modes de transport collectif urbains et interurbains, les modes doux et la voiture particulière.

Le Pôle Transport de Marseille Saint Charles, en exploitation depuis 2007 à la suite de la vaste opération de réaménagement de la gare et de ses abords accueille plus de 10 millions de voyageurs par an et connaît une forte croissance.

Un premier bilan d'exploitation, établi en concertation entre la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Département des Bouches du Rhône, la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole, la Ville de Marseille et SNCF Gares&Connexions a permis d'identifier certains dysfonctionnements concernant les conditions d'accessibilité, la gestion des espaces, le stationnement et l'organisation de l'intermodalité.

Des études préliminaires menées par SNCF Gares&Connexions courant 2010 ont permis de valider des orientations fonctionnelles et spatiales de réaménagement du secteur Sud Est du pôle Saint Charles.

Le déplacement de la prise en charge taxis sur le secteur de la dépose Bourdet dont la mise en service est programmée fin 2011 dans le cadre d'un accord technique et financier intervenu entre la Ville, la CUMPM et SNCF-Gares&Connexions, constitue une première phase de réaménagement de ce secteur.

Les études ont été poursuivies avec cette dernière donnée d'entrée début 2011 en concertation avec les partenaires pour aboutir à un programme global de requalification du square Narvik et de l'entrée des Abeilles.

La présente convention s'inscrit dans cette démarche constante d'amélioration des transports et de la qualité de service voulue par les partenaires notamment dans la perspective des événements de «Marseille Provence 2013 Capitale Européenne de la culture» ainsi que du développement de l'écomobilité.

Elle porte sur une opération globale d'aménagement qui consiste notamment à :

- restructurer les espaces et repositionner les différentes fonctions du secteur du square Narvik et de la cour des Abeilles,
  - aménager une vaste plate-forme événementielle sur le square Narvik,
  - réorganiser les dessertes des bus, des véhicules légers et des 2 roues ainsi que les déposes minute et courte durée,
- 
- reconfigurer les accès routiers des parkings et zones de stationnement véhicules légers, 2 roues motorisés et vélos,
  - aménager des espaces complémentaires de qualité dédiés à l'écomobilité,
  - assurer la mise en accessibilité en toute autonomie pour les personnes handicapées,
  - favoriser le développement de nouveaux services d'accompagnement au voyage.

Cette opération est réalisée en deux phases successives.

La première consiste à réaménager prioritairement le secteur du square Narvik, à mettre en qualité ses différentes fonctions (déposes minute, courte durée, stationnement 2 roues, desserte transports en commun,...) et à créer la plate-forme événementielle dans la perspective de « Marseille 2013 Capitale européenne de la Culture ».

La seconde consiste à terminer et à parfaire à l'issue de cette grande manifestation, le programme global d'aménagement décidé par les partenaires notamment pour ce qui concerne les aménagements prévus sur le secteur de la Cour des Abeilles.

La convention ci-annexée a pour objet de définir les modalités d'aménagement et de réorganisation fonctionnelle des dessertes multimodales du secteur sud du Pôle Transport de Marseille Saint Charles.

A cet effet, sont définis dans cette convention les caractéristiques générales des ouvrages à réaliser, ainsi que les obligations respectives des partenaires relatives au financement de l'opération.

La convention fixe également les modalités qui permettront aux partenaires signataires de celle-ci de poursuivre le programme global d'aménagement et de requalification du square Narvik et de l'entrée des Abeilles jusqu'à sa réalisation.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- Qu'il convient d'approuver la convention de financement entre l'Etat, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, la Ville de Marseille, la Société Nationale des Chemins de Fer Français et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, pour la requalification du square Narvik et de l'entrée des Abeilles dans le cadre du pôle transport Marseille Saint Charles.

### **Après en avoir délibéré :**

### **Décide**

#### **Article 1 :**

Est approuvée la convention ci-annexée de financement conclue avec l'Etat, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, la Ville de Marseille et la Société Nationale des Chemins de Fer Français, pour la requalification du square Narvik et de l'entrée des Abeilles vers le pôle transport Marseille Saint Charles.

#### **Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

#### **Article 3 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2012 et suivants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Nature 20 418 – Fonction 822 – Sous-politique C 310,

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée à la Voirie  
Et aux Grandes Infrastructures Routières

Danielle MILON

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI